

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 JUILLET 2022
N° 27

OBJET : Tarifs de l'eau et de l'assainissement à COGGIA village

Date de la convocation : 25/07/2022
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 11
Nombre de Conseillers En exercice : 11
Nombre de membres Présents : 08
Nombre de votants : 09
Quorum : 06
Secrétaire de séance Monsieur COGGIA François

L'an deux mil vingt-deux, et le vendredi 29 juillet, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA Sébastien, Madame BIFERALI Martine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Etaient absents : Monsieur RAFFALLI Louis, Madame AÏUTI Dominique, Madame ANDREÏ Brigitte.

Absents représentés : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation suivante des tarifs de l'eau et de l'assainissement :

- + 0,25 euro sur le mètre cube d'eau traitée
- + 20 euros sur le forfait d'assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du Maire et décide :

- Majoré de 0,25 euro, le prix du mètre cube d'eau traitée est fixé à 1,5 euro
- Majoré de 20 euros, le forfait d'assainissement est fixé à 80 euros.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,
François COGGIA**